

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. RAPHAEL CIOCCHI, DÉPUTÉ (PS), INTITULÉE "DESENDETTEMENT. QUELLES MESURES POUR QUELLE EFFICACITE ?" (N° 2608)

L'endettement des citoyens est une préoccupation du Gouvernement jurassien. Ce dernier a constitué par voie d'arrêté une Commission permanente de surendettement en date du 5 juillet 2005. Cette commission travaille dans le but de veiller à la cohérence globale des politiques de lutte en matière de désendettement et de favoriser la collaboration interinstitutionnelle et la coordination des actions entreprises dans le canton. Elle est composée de membres d'institutions étatiques, paraétatiques et privées en lien avec la problématique de l'endettement. Elle a également donné mandat à Caritas Jura de mettre sur pied un service de consultation spécifique au traitement des demandes de désendettement. Pour répondre précisément aux questions posées, le Gouvernement peut préciser ce qui suit :

1. La prévention de l'endettement en milieu scolaire fait l'objet d'une attention particulière au sein de la Commission. Caritas Jura intervient notamment dans les classes du secondaire I pour entreprendre auprès des jeunes une première sensibilisation à cette thématique. De manière générale, la problématique de l'endettement est traitée au secondaire II, avec une utilisation toutefois partielle des outils mis à disposition par Caritas Jura. Le thème de l'endettement fait par ailleurs partie du Plan d'études jurassien d'enseignement de la culture générale (PEJ ECG). La majeure partie des jeunes est donc sensibilisée, sous une forme ou une autre, à cette problématique durant son cursus de formation dans le secondaire II. De plus, la brochure "Plutôt cigale ou fourmi ?", éditée par le Service des contributions et soutenue par l'Œuvre jurassienne de secours, est distribuée de manière systématique aux élèves en fin de formation. Elle constitue un excellent rappel pour les jeunes avant leur entrée dans le monde du travail quant aux possibles menaces liées à l'endettement. Le "Petit Manuel" pour acheter et consommer sans dettes (illustré par Mix&Remix) a également été distribué.
2. Les mesures visant à désendetter les personnes ont une efficacité toute relative. En effet, on attend de telles mesures qu'elles permettent aux personnes de sortir effectivement de leur situation d'endettement. Or, dans un tiers des situations traitées par Caritas Jura, il n'y a aucune possibilité d'établir un plan de désendettement du fait du manque de capacité de remboursement. De plus, dans les deux tiers des situations restantes, un nombre important de dossiers sont fermés sans que les personnes soient effectivement sorties de l'endettement, notamment par abandon de leur part ou du fait d'un refus du plan de désendettement par les créanciers. De fait, peu de dossiers de désendettement sont menés à terme.
3. Caritas Jura reçoit les personnes dans le cadre de son Service social et dettes. Il est peu aisé de déterminer avec précision les situations qui tiennent effectivement d'une mesure de désendettement par rapport à d'autres pour lesquelles seul un accompagnement budgétaire en vue de limiter l'endettement peut être proposé. Cependant, Caritas a suivi 93 dossiers en 2010, 68 en 2011 et 74 dossiers en 2012. Il est apparu qu'une liste d'attente s'est effectivement créée en 2012, mais le Service dettes est en passe de restructurer son mode de fonctionnement afin de répondre à la demande et d'éviter les files d'attente. Dans cette optique, des réflexions ont été lancées en 2013 et se réaliseront dans le courant de l'année 2014.

4. La Commission permanente de surendettement est en train d'établir un rapport sur la situation de l'endettement dans le canton du Jura, sur ses activités et sur les questions et propositions à transmettre au Gouvernement. Une évaluation des activités de cette commission pourra se faire sur la base de ce document.
5. Les projets réalisés dans les autres cantons intéressent le Jura et la Commission permanente de surendettement. Cette dernière y est attentive pour éventuellement s'en inspirer. C'est notamment cette voie que la commission va suivre pour redéfinir les projets de prévention.
6. La Commission permanente de surendettement a mis sur pied un mode de fonctionnement qui permet à Caritas de présenter des demandes de prêts sans intérêt à l'Œuvre jurassienne de secours sous certaines conditions (convention d'accompagnement, capacité de remboursement, etc.). Il apparaît que seuls 6 dossiers ont fait l'objet d'une demande de prêt depuis 2010. Le faible nombre de dossiers présentés s'explique par les raisons évoquées sous la question n° 2 et par le fait que certaines personnes disposent d'une capacité de remboursement suffisante pour se désendetter sans demander un prêt à un fonds de désendettement. Dans les faits, les buts visés par la motion 685 sont réalisés par la possibilité de recourir à des prêts sans intérêt consentis par l'Œuvre jurassienne de secours. Il faut relever que cette fondation bénéficie en particulier d'apports provenant du Casino du Jura. Vu le nombre de sollicitations et les moyens à disposition, il n'est pas opportun de créer un autre fonds public de désendettement. Dans ce domaine, plus que les moyens à disposition, ce sont les possibilités réelles d'intervention et l'efficacité des mesures qui interpellent.

Pour conclure, le Gouvernement rappelle que la Commission permanente de surendettement va présenter un rapport au printemps 2014. Ces différentes questions ainsi que les projets réalisés et en cours y seront abordés de manière approfondie.

Delémont, le 17 décembre 2013

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
Certifié conforme


le Chancelier
Jean-Christophe Kübler